

À Monsieur le Président du Conseil de la Région Autonome du Val d'Aoste.
(Pétition populaire d'après l'article 36 du Règlement interne pour le fonctionnement du Conseil)

DÉFENDONS LA VALLÉE DES « CIME BIANCHE »

Un site exceptionnel et unique par sa nature, son histoire et sa culture

Nous, valdôtaines et valdôtains, nés/nées ou résidents dans cette région, nous demandons la sauvegarde de la Vallée des « Cime Bianche », unique et précieuse par l'extraordinaire variété et concentration de richesses naturelles, géographiques, socioculturelles et archéologiques. Une vallée exceptionnelle au vu de sa nature, de son histoire et de sa culture.

Sa nature:

- elle représente un écrin unique et encore intact d'écologie alpine. La majeure partie de son territoire est soumise au régime de ZSC-ZPS (Zone Spéciale de Conservation et Zone de Protection Spéciale) lui garantissant un régime de protection naturaliste maximal selon les normes européennes (IT 1204220 – Milieu glaciaires de la chaîne du Mont Rose) ;
- sa flore lui vaut d'être signalée par la Société de Botanique Italienne comme un des derniers exemples de biotypes italiens à sauvegarder de par sa richesse et sa diversité : la tourbière y côtoie la prairie, les terrains karsiques jouxtent les moraines, les pâturages longent les sols périglaciaires. Sans mentionner sa biodiversité végétale résultant d'un heureux voisinage entre substrats calcaires et siliceux.
- parmi les animaux qui y vivent en liberté on énumère plusieurs mammifères comme le bouquetin, le chamois, le chevreuil, l'hermine, le lièvre et la marmotte. La bartavelle, l'aigle royal, le chocard alpin, la perdrix blanche, la grouse noire, le bouvreuil et le traquet motteux sont parmi les oiseaux cités dans l'Annexe I de la Directive 2009/147/CE qui nidifient régulièrement en altitude. À moyenne altitude on retrouve le faucon crécerelle, le coucou, la pie grièche, le chardonneret et le gypaète barbu.
- ses paysages, grandioses, variés et surprenants, offrent au spectateur qui les parcourt des images à chaque fois différentes et représentent un atout important pour un tourisme « slow » capable d'attirer, en toute saison, un public attentif à l'utilisation durable du territoire et à la recherche constante de lieux vierges ;
- enfin, d'un point de vue géologique, la complétude des différents éléments composant l'ancien bassin océanique et leur distribution sur trois niveaux bien distincts ainsi que le caractère évident des diverses associations minéralogiques confèrent à la vallée des « Cime Bianche » une unicité absolue car nulle part ailleurs toutes ces caractéristiques se retrouvent réunies en un seul et même lieu.

Son héritage historique:

- la vallée des "Cime Bianche" a toujours été le meilleur passage de transit entre le Valais, le Val d'Aoste et la plaine du Po'. Mentionnée dès l'époque romaine comme voie de passage, c'est le seul endroit de la Vallée, en Val d'Ayas – et dans la Vallée de Zermatt – où des pierres tombales remontant au I et II siècle ainsi que des monnaies y ont été découvertes, plus précisément au Col du Théodule ; ces dernières sont conservées dans les musées de Zermatt, de Brigue et d'Aoste.
- la partie haute de la Vallée d'Ayas et, plus particulièrement la Vallée des "Cime Bianche" atteste une florissante activité liée à l'extraction et au façonnage de la pierre ollaire (stéatite) dès l'époque romaine, avec un apogée au cours du VI et VII siècles.
- au cours du Moyen Âge, les terres du Val d'Ayas appartenaient à l'Abbaye de saint Maurice d'Agaune à proximité de Martigny et la Vallée des « Cime Bianche » en constituaient leur voie d'accès.
- au XII/XIII siècle elle fut essentiellement colonisée par les "Walser" à l'instar des vallées en altitude qui constituent l'étendue des versants Sud du Massif du Mont Rose.
- pendant plusieurs siècles, la traversée de la Vallée des "Cime Bianche" constituait la partie finale de la route des marchands (Kraemerthal), route d'échanges entre le Valais, le Val d'Aoste et la plaine du Po' à travers les Vallées d'Ayas, de Gressoney et de Sesia. Ce chemin est encore visible sur une grande partie, comme l'attestent les portions de route pavée au Col supérieur des « Cime Bianche » et le relais de poste de l'Alpe Vardaz.
- dans la Vallée des "Cime Bianche" naît le Ru Courtaud, ouvrage hydraulique conçu entre 1393 et 1433 pour acheminer l'eau du glacier jusqu'aux arides collines de Saint-Vincent, d'Emarèse et de Challant-Saint-Anselme sur plus de 25 kilomètres, ouvrage toujours en activité et visible.

Son héritage culturel:

- au carrefour de son histoire et de son passé, l'hôtel Bellevue de Fiéry, à l'entrée de la Vallée des «Cime Bianche » occupe une place de choix, assidûment fréquenté par une élite socioculturelle entre le XIXe et le XXe siècle : le poète italien Guido Gozzano, le bienheureux Giorgio Frassati, l'auteur de théâtre Giuseppe Giacosa contribuèrent tour à tour à façonner sa renommée et son éclat. Citons à Saint Jacques la mémoire de la forte personnalité de l'Abbé Gorret qui y passa une bonne partie de sa vie, pareillement l'Abbé Jean Baptiste Cerlogne s'y retira longuement afin de recueillir et d'élaborer, entre 1879 et 1883 la matière de ses ouvrages sur la grammaire et le dictionnaire du patois.

Voilà les raisons pour lesquelles, conscients d'être les héritiers d'un passé aussi illustre, nous estimons essentielle la sauvegarde et la protection d'un tel patrimoine afin de pouvoir transmettre aux générations à venir un bien toujours plus inestimable et précieux, même d'un point de vue économique.

Par ailleurs, force est de constater que le tourisme actuel qui fréquente le Val d'Aoste cherche plus spécialement la particularité, l'unicité et l'intégrité de hauts lieux encore empreints d'un illustre passé et que la vallée des "Cime Bianche" correspond en tous points à cette démarche, dans le respect de son caractère incomparable, unique et exceptionnel.

Enfin, la vallée des "Cime Bianche" est une zone de protection spécifique soumise à des mesures de tutelle et de protection par des normes communales, régionales, nationales et européennes de sauvegarde de son environnement naturel et de son paysage, que la chasse y est interdite et qu'elle fait partie d'une zone de protection de la faune "Gran Tournalin" la plus vaste du Val d'Aoste. Un territoire protégé sans gestion et, par conséquent, inapte à générer des retombées économiques pour la communauté.

Concrètement, nous demandons au Conseil régional :

- 1) qu'il effectue, au moyen des compétences de la Commission du Conseil et sur invitation à Messieurs les Conseillers, une reconnaissance à pied d'une journée sur place dans la Vallée, accompagné d'une délégation de signataires ;
- 2) qu'il mette en œuvre un plan spécifique de gestion de la Vallée des "Cime Bianche" en tant que part de la grande aire ZSC/ZPS « IT 1204220 – Milieu glaciaires de la chaîne du Mont Rose », comme prévu par le règlement, idéalement en tant que partie d'un Parc en continuité avec le Parc de « l'Alta Val Sesia » ;
- 3) qu'il élabore le plus tôt possible un programme pluriannuel d'études, de documentation et de valorisation de l'extraction et du façonnage de la pierre ollaire (stéatite) à Ayas et dans la Vallée des "Cime Bianche";
- 4) qu'il abandonne tout nouveau projet de réalisation de remontées mécaniques dans la Vallée des "Cime Bianche", projets rendus encore plus anachroniques en raison des récentes évolutions climatiques.

FIRMATARI

	Prénom	Nom	Commune de résidence ou de naissance dans le Val d'Aoste	Signature
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				

